

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2026-05-13****COMITE SYNDICAL DU 12 MAI 2026****ELECTION DU PRESIDENT DE L'USTOM**

L'an deux mille vingt-six, le douze mai à 18h45, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle des fêtes de Massugas, sous la présidence de DUDON Bernard, doyen d'âge de l'assemblée.

**Date de la convocation : 5 mai 2026**

**Délégués en exercice : 39      Délégués présents à l'ouverture de la séance : 35      Pouvoirs : 3**

**Agents USTOM présents :**

Hunald BERNIS, Directeur Général des Services, Muriel ALBOUY, Directrice Administrative et Financière, Adjointe au DGS.

**Société Votebox :** Jean-Philippe CARPENTIER, Intervenant

**Secrétaire de séance :** Marie-Claude LAVIGNAC

Le quorum est atteint, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

**Présents :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols :** Mme DELLIS Aurore, DUDON Bernard, LAVIGNAC Marie-Claude (pouvoir de LEOCATA-BLACK Marlène), POCINO Robert, ESCALIER Fernand / **Communauté de communes du Grand St Emilionnais :** GUIMBERTEAU Yannick, LE GOUZOUGUEC Yannick, MICHEL Fabrice / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers :** BRIS Daniel, JOVIN Denis, MALAMBIC Benjamin, MIQUEU Christophe, MOTHES Christophe / **Communauté de communes de Montaigne Montravel :** BILLOT Geoffroy, BOUTY Gilbert, CHAUMARD Jean-Pierre, DELBANCUT Eric / **Communauté de communes du Pays Foyen :** BAIA Patrick, CHASSAGNE Philippe, FESTAL Patrick, HOUNIEU Jean-Philippe, MERY Aurore, PILLON Isabelle, RIBEYREIX CLAYTON Jennifer, CONORD Diana, NORMAND Mathieu (pas de droit de vote en son nom propre, droit de vote au nom du pouvoir reçu de PLAT Tristan) / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** BERRY Bertrand, BOUTIN Stéphane, GAVOILLE Eric, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre, MARTY Bruno, MERCIER Sébastien, RICAUD Fabrice, SUADEAU Damien.

**Absents ayant donné pouvoir :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols :** LEOCATA-BLACK Marlène (donné pouvoir à Mme LAVIGNAC Marie-Claude) / **Communauté de communes du Pays Foyen :** PLAT TRISTAN (donné pouvoir à M. NORMAND Mathieu) / **Communauté de communes du Montaigne Montravel :** BOIDE Thierry (donné pouvoir à M. BOUTY Gilbert).

**Absent excusé :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols :** QUEBEC Christophe.

**Absent non excusé :**

**Communauté de communes de Castillon-Pujols :** BREILLAT Jacques.

**Délégués présents n'ayant pas droit de vote :**

**Communauté de communes du Pays Foyen :** NORMAND Mathieu (pas de droit de vote en son nom propre, droit de vote au nom du pouvoir reçu de PLAT Tristan).

**Communauté de communes du Grand ST Emilionnais :** AMOREAU Pascal / **Communauté de communes de l'Entre Deux Mers :** Mme CASTENET Isabelle / **Communauté de communes du Pays Foyen :** DESROZIER Marie-Hélène, HOSPITAL Patrick / **Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde :** DERC Pascal



## ELECTION DU PRESIDENT DE L'USTOM

### **Le Comité Syndical du Castillonnais et du Réolais, sur rapport de Monsieur le Président,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'USTOM et son arrêté préfectoral de validation du 31 juillet 2020,

Considérant que :

Le doyen d'âge de la séance, DUDON Bernard a pris la Présidence de l'assemblée (art. L2122-8 du CGCT), a procédé à l'appel nominal des membres du Comité, a dénombré 35 délégués présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie, a proposé le recours au vote électronique unanimement accepté par l'assemblée.

Le Comité syndical a désigné à l'unanimité deux assesseurs : Bastien MERCIER et Alexandre LAMARCHE.

Le Président de séance a proposé de procéder à l'élection du Président de l'USTOM et a réalisé un appel à candidatures.

Après appel à candidature, un délégué s'est porté candidat :

- Monsieur Fabrice MICHEL, Adjoint au Maire de Saint-Terre.

Après audition du candidat, le doyen d'âge, Bernard DUDON a fait procéder à un vote à scrutin secret.

Chaque délégué a procédé au vote sur son boîtier électronique.

Après le vote de l'ensemble des délégués, les résultats du premier tour ont été ;

### **Résultats du premier tour de scrutin :**

Nombre de délégués présents n'ayant pas pris part au vote : 2

Nombre de votants : 35

A déduire, déclarés nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 3

Suffrages exprimés : 32

Majorité absolue : 17

### **A obtenu :**

- M. MICHEL Fabrice : 32 (trente-deux) voix

Monsieur MICHEL Fabrice a été proclamé Président de l'USTOM.



Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision,
- Informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

La Secrétaire de séance

Marie-Claude LAVIGNAC

Le Doyen d'âge

Bernard DUDON

Certifiée exécutoire par réception

Sous-Préfecture le :

Par publication ou notification le

